

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance.

Claude FERRON, Françoise PERIDY, Sarah COLLOBER, Yves GARREAU, Jean-Paul THUBERT, Renaud ROBERT, Sylvie DENIS, Sophie VERGNAUD, Cécile CERISIER, Bernard DAVID, Dominique GUYONNET, Fabienne ROUSSEAU GILLES.

Absents excusés avec pouvoir : Philippe BONNEAUD, Roselyne LACOUTURE, Fanny BOETSCH, Aurélie BOURREAU

Absent : David RANGER, Yves GUILLON

Suffrages : 17

Secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD

Ouverture de la séance 20h00

1 –Approbation du compte rendu du 28/06/2018

Le compte rendu du 28 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

Vote : 17 voix pour

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour de ce conseil la détermination du tarif de location des bureaux de l'espace paramédical. Il est rappelé par un élu que cette procédure n'est pas prévue par la loi. Monsieur le Maire répond qu'il est néanmoins nécessaire de pouvoir communiquer un tarif de location à des demandeurs.

Vote 17 voix pour

2 –Point sur le rapprochement des communes

PERSONNEL

Le comité de pilotage (COFIL) a travaillé sur la question du personnel ; une proposition d'organigramme des salariés de la future commune nouvelle a été établie en tenant compte des grades et fonctions de chaque agent. Quatre élus seraient référents des services scolaires, administratifs et techniques.

« L'agence des territoires de la Vienne » a été interrogée pour la partie informatique : 3 solutions sont proposées, celle retenue par le COFIL est l'installation d'un serveur afin de relier les deux mairies ; la solution filaire est retenue, avec un câblage à prévoir.

Le cout des travaux est estimé entre 12 et 20 000 €, non prévu au budget.

Il est envisagé de prélever cette dépense sur la ligne budgétaire correspondant aux travaux de la mairie, ce qui entraînerait un prévisionnel à la baisse pour les travaux de la salle du conseil.

L'aménagement prévu pour recevoir un conseil élargi à 34 conseillers a pour conséquences un changement de mobilier; des devis ont été demandés, les chaises seraient conservées dans un premier temps.

Arrivée d'Yves GUILLON 20h15

Suffrage 18 voix

FINANCES

La commune ne recevra pas d'aide spécifique aux installations pour la fusion.

Le regroupement des deux communes et la création d'une commune nouvelle apporteront une dotation d'Etat plus importante mais l'assurance de l'absence de baisse de la DGF pendant trois ans.

NOM DE LA NOUVELLE COMMUNE

Le choix du nom de la nouvelle commune a été également débattu en COPIL.

Pour rappel, les noms plébiscités lors de la réunion publique ont été « Saint Maurice en Gençay » et « Gençay-St Maurice ». D'autres suggestions comme « Gençay sur Clouère » ou « Belle et Clouère » ont été faites par les habitants.

Pour le moment, il n'y a pas d'unanimité dans les propositions effectuées, chaque commune tenant à conserver son identité. La commission s'efforcera d'argumenter son choix et de proposer une solution qui puisse satisfaire les élus de chaque commune.

CHARTE

Le projet établi par le COPIL a été remis aux conseillers.

Des modifications seront apportées par la commission en fonction des observations de chacun.

Le siège de la nouvelle commune serait à la mairie de Gençay, et Saint Maurice deviendrait une mairie annexe.

Le référent « élu » (relation avec Préfecture, autres collectivités, etc...) doit être unique.

Toutefois un travail en binôme sera possible sur la période transitoire.

PROCEDURE

La date de décision du vote est fixée simultanément pour les deux communes au jeudi 20 septembre 2018 à 20h00.

Le planning est chargé : la charte de fusion devra être visée rapidement par le prochain COPIL.

3 – Logement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir des travaux d'amélioration dans le pavillon au 40, rue Saint Avold.

Actuellement le logement est vacant et le montant du loyer est de 354,21 € par mois pour un pavillon de type 3.

Sur demande du futur locataire, il est proposé le remplacement de la baignoire par une douche. Le coût des travaux est estimé à environ 1 500,00 € pour la douche et il faut aussi prévoir, pour des économies d'énergie, le changement des radiateurs qui datent de la construction, le remplacement de la VMC, etc....

Il sollicite l'autorisation :

- de lancer les travaux d'amélioration
- de signer tous les devis portant sur ces travaux
- d'augmenter le loyer de 25,00 € par mois soit un loyer de 379,21 € par mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité les demandes ci-dessus.

Vote 18 Pour

4 – Modification des statuts de la Communauté de communes du Civraisien en Poitou

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou a adopté en sa séance du 25 juin 2018, un projet de modification de ses statuts modifiant ses compétences.

Les conseils municipaux des communes adhérentes doivent se prononcer sur cette modification.

Le Maire donne lecture du projet de modification des statuts approuvés par le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.

Vote 18 pour

François BOCK fait part d'une information reçue ce jour, concernant l'absence d'accompagnement des enfants à la rentrée dans les transports scolaires assurés par la région Nouvelle Aquitaine.

Il est à nouveau observé que le transfert de la compétence entre collectivités s'accompagne d'une perte de qualité de service.

5 – Mise à disposition de matériel et personnel de la commune de Saint Maurice La Clouère

François BOCK informe le conseil municipal qu'il a sollicité monsieur PAIN, le Maire de Saint Maurice la Clouère, pour utiliser le nouvel équipement spécifique à l'entretien des haies que la commune de Saint Maurice la Clouère vient d'acquérir.

Il précise que la commune de Gençay pourrait avoir besoin de réaliser quelques travaux d'élagage avant la fin de l'année. Afin de minimiser les dépenses d'entretien de ces haies, il propose à l'assemblée de l'autoriser à signer une convention pour la mise à disposition de personnel et de matériel de la commune de Saint Maurice la Clouère.

Suite au Conseil Municipal de Saint Maurice la Clouère du 24 mai 2018, il est proposé à la commune de GENÇAY les conditions financières ci-après :

Remboursement à la commune de ST MAURICE LA CLOUERE les frais de personnel en fonction d'un état d'heures et un coût de 11,50 €/heure pour le tracteur, 19,50 €/l'heure pour le broyeur, et 15,00 €/l'heure pour le lamier également en fonction d'un état d'heures.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition de personnel et de matériel.

Vote 18 pour

6 – Modification du périmètre du Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le changement de périmètre du Syndicat pour intégrer les communes de Blanzay, Champniers, Saint Romain en Charroux et la Chapelle Bâton.

Le Maire précise que la communauté de communes transfère la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au Syndicat et qu'ils auront 2 sièges pour la compétence GEMA et 1 siège pour la compétence PI (conformément aux articles 10.2.1 et 10.2.2 des statuts du Syndicat).

Vote 18 pour

Information :

Une pollution de « la Belle » a été constatée (amoncellement de poissons morts) durant la semaine du 15 août à hauteur de la confluence avec « la Clouère ». Cette pollution dont la nature n'a pu être déterminée a fait l'objet d'un procès-verbal par les agents de l'Agence Française de la Bio Diversité.

Un deuxième constat a été effectué vers le 22/23 août, par la gendarmerie.

La gendarmerie, a procédé à un prélèvement d'eau, qui est toujours en cours d'analyse.

Plusieurs riverains ont été entendus :

- la station d'épuration
- l'entreprise Thouvenin
- la société chargée de la restauration des murs du Vieux Château, qui injecte dans la roche, proche de la fontaine, de la chaux permettant la consolidation des murs.

7 – Ecoles – activité accessoire – recrutement d'un enseignant

La commune de Gençay souhaite recruter des intervenants pour animer les temps d'activité périscolaire durant la garderie.

Pour les enfants de la garderie, une aide aux devoirs pourrait être assurée par un enseignant, fonctionnaire de l'Éducation nationale, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires

d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à la condition d'y être autorisé par son employeur principal.

Pour la rémunération, une réglementation spécifique, fixée par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 et la note de service du ministère de l'Éducation nationale du 26 juillet 2010, précise les montants plafonds de rémunération des heures effectuées dans ce cadre, montants différents selon que l'activité relève de l'enseignement ou de la simple surveillance, et selon le grade détenu par les intéressés dans leur emploi principal.

Monsieur le Maire propose donc au conseil :

- d'autoriser le Maire à recruter un fonctionnaire du ministère de l'Éducation nationale pour assurer des tâches d'animation pendant les temps d'activité périscolaire mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ;

- le temps nécessaire à cette activité accessoire est de 2 heures par semaine (lundi et jeudi) ;

- l'intervenant sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire fixée selon les textes en vigueur.

Voix 18 pour

Il est précisé que d'autres activités jeux, sport, théâtre et cinéma mais aussi repos sont également prévues.

8 – Demande de subvention EHPAD

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande, du CCAS de Gençay, pour une participation financière portant sur l'inscription de 5 résidents de la Résidence Autonomie (ancien foyer logement), au premier GERONTO'challenge organisé par la MSA SERVICES POITOU.

Les Géronto'Challenges s'adressent à toutes les personnes qui résident en établissements, quel que soit leurs degrés de dépendance et de handicap. C'est une manifestation inter-établissements annuelle, en lien avec les territoires de santé. Les Géronto'Challenges ont pour vocation de sensibiliser les résidents et les soignants accompagnant aux bonnes pratiques nutritionnelles, de promouvoir l'activité physique et enfin de redonner un rôle social aux résidents.

Le budget de la Résidence Autonomie, ne permet pas cette dépense et sollicite soit une subvention de 350,00 €, soit le paiement direct de la facture d'un montant de 350,00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de participer financièrement pour inscrire 5 résidents de la Résidence Autonomie.

Vote 18 pour

9 – FAE Subvention braderie 2018

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des droits de places sont demandés pour l'organisation de manifestations sur la commune de Gençay. La braderie de 2018, a entièrement été organisée par l'association FAE de Gençay et pour ne pas pénaliser les associations locales qui animent Gençay, le Maire propose de faire comme les années précédentes, de reverser, sous forme de subvention, l'encaissement de ces droits de place à l'association organisatrice de la manifestation.

Pour cette manifestation, l'encaissement des droits de place s'élève à :

- 596,00 € pour la braderie 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser cette somme à la FAE qui a organisé cette manifestation, soit un montant de 596,00 €.

Vote 18 pour

10 – Effacement de dette

Le Maire expose qu'un contribuable avait, au profit de la Commune, une dette d'une valeur de 1 987,92 € correspondant à la cantine pour les années 2011 à 2018 et que la commune se trouve dans l'obligation d'effacer la dette, du fait de la procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire prononcée par la commission de surendettement de la Banque de France.

L'effacement de la créance d'un montant global de 1 987,92 € sera effectué par l'émission d'un mandat à l'article 6542.

Vote 18 Pour

Le mode de paiement des cantines est à nouveau incriminé.

La facturation des repas se fait en fin de mois, avec de nombreux retards et d'impayés, alors que la commune avance le repas et les frais.

Il est plus difficile de cibler les familles en difficulté, afin de proposer une aide.

Un retour en régie avec la vente de tickets a déjà été évoqué en commission « petite enfance ».

Il est toutefois exclu de priver un enfant de restauration.

11 – Accompagnement aux économies d'énergie pour la rénovation du patrimoine bâti

Le Maire expose au conseil le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), créé par la loi du 13 juillet 2005 de la politique de maîtrise de la demande énergétique.

Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics, dans un délai déterminé (dite période triennale), aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburant pour automobiles).

Les obligés sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des ménages, collectivités territoriales ou entreprises.

Un objectif triennal (2018-2019-2020) a été défini et les vendeurs d'énergie obligés doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations.

SOREGIES est à ce titre obligé de se soumettre à la réglementation en vigueur.

De ce fait, afin d'inciter la commune à réaliser des travaux de rénovation et d'efficacité énergétique, SOREGIES propose de conseiller et d'accompagner la commune dans la réalisation d'opération d'économies d'énergie pour l'ensemble du patrimoine bâti de la commune afin de favoriser la maîtrise de la demande en énergies et la mise en place de matériels performants.

Il est proposé de signer la convention d'accompagnement qui représente une opportunité financière pour la commune.

Vote 18 Pour

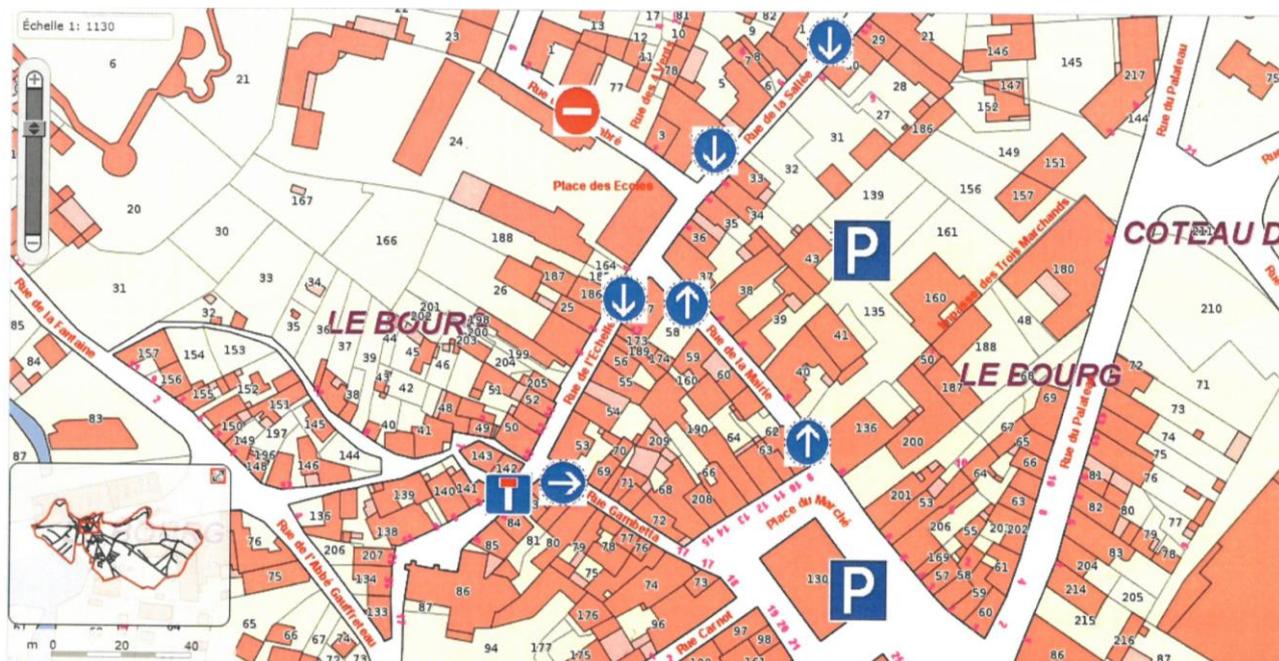
12 – Point sur les travaux des écoles

Claude FERRON présente des photos des travaux aux écoles.

A ce jour, le bâtiment du bloc sanitaire est détruit ; il est prévu une structure Algeco pour la rentrée scolaire ; celle-ci est déjà mise en place mais il a été constaté qu'elle ne comporte qu'une seule porte et qu'elle n'est adaptée que pour des enfants de maternelle ; elle sera donc changée pour un bloc adulte avec deux entrées fille/garçon.

Durant les travaux qui vont s'étaler sur l'année scolaire, l'accès à l'école ne sera autorisé que pour les transports d'enfants. La rue de Montcabré est interdite à la circulation, sauf aux riverains qui sont autorisés à remonter la rue initialement en sens interdit.

Un plan de circulation a été mis en place (cf ci-dessous)



L'entreprise Arlaud-Irribarren a également prévu d'intervenir dès le 03 septembre pour les travaux de réfection des trottoirs de la route de Civray.

La traversée du bourg sera interdite et la circulation déviée par la route de Confolens.

Cette situation est prévue sur un délai maximal de quinze jours, afin de permettre la bonne organisation des foires.

13 –Point sur les travaux de l'espace para médical (EPM)

Les travaux commenceront le 11 septembre 2018.

En raison de la reprise économique dans le secteur de la construction, le coût des travaux sera plus élevé que le provisionnel établi par le bureau d'étude (+ 20%).

Comme pour la maison de santé, les dépenses engagées seront équilibrées avec les recettes.

L'EPM comprendra cinq bureaux dont deux sont retenus par une sage-femme (cabinet et salle de motricité) et deux par les orthophonistes.

Deux dossiers sont en cours pour l'attribution du dernier bureau :

- une demande d'une nutritionniste pour deux journées par semaine ;
- une demande de l'association Escale (création de lieux d'accueil, d'aide et soutien aux personnes aidants les malades Alzheimer) pour un bureau administratif.

La commune a proposé à l'association le local disponible de la maison des services mais celle-ci préférerait le bureau de l'EPM proche des professionnels de la maison de santé.

Il est proposé de créer un tarif d'occupation spécifique pour ce bureau tenant compte du tarif mensuel augmenté des charges d'entretien :

1 jour / semaine 100€

2 jours / semaine 190€

3 jours / semaine 270€

4 jours / semaine 340€

Vote 18 pour

Sachant que cette délibération peut être attaquée devant le Tribunal Administratif, puisqu'elle n'était pas inscrite à l'ordre du jour.

14 –Informations diverses

- La commune de Gençay a reçu le rapport de l'hydrogéologue chargé de l'étude du terrain du cimetière : il émet un avis favorable à l'extension, sous certaines conditions.
- Dans le cadre de la fusion des communes, l'AT86 a demandé à la commune de Gençay d'évaluer l'actif de la commune ; celui-ci a été évalué à 20 millions d'euros.
- Une réunion publique du collectif de soutien défendant la fermeture de la trésorerie de Gençay se tiendra à la petite salle des fêtes, le 6 septembre à 18 heures.
- La commission culture et animation de Gençay organise un concert le 31/08/2018.
Au programme : animations lectures et jeux à partir de 18 heures ; Groupe musical local à 19 heures ; concert de Mademoiselle ORCHESTRA à 21 heures ; restauration sur place assurée par le comité des fêtes « D'RIVES EN FETES ».
- Travaux RAVEAU : en l'absence d'autorisation administrative, les travaux de clôture engagés par Mme RAVEAU propriétaire sur la place du Marché ont été interrompus.
Une demande a été effectuée mais elle reste dans l'attente de la décision de l'architecte des bâtiments de France qui dispose d'un délai de deux mois pour rendre son avis.
Pour information, le bourg Gençay étant dans le périmètre de nombreux bâtiments inscrits, tous travaux doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie et être soumis à l'avis des Bâtiments de France.
- Le Forum des Associations aura lieu le dimanche 09 septembre 2018, sous les Halles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 43.

Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu :

- Le jeudi 20 septembre 2018 à 20h00, pour la création de la commune nouvelle.
- Le jeudi 27 septembre 2018 à 20h00, comme d'habitude le dernier jeudi du mois.

Sophie VERGNAUD